



Commune d'Oron

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ORON

PREAVIS N° 06/2013

**Concernant un crédit complémentaire
pour l'étude du PPA « En Cramoux »**

Administration communale – Grand-Rue 6 – 1607 Palézieux-Village
Tél 021 908.04.10 - Fax 021 908.06.77 – info@oron.ch – www.oron.ch





Commune d'Oron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

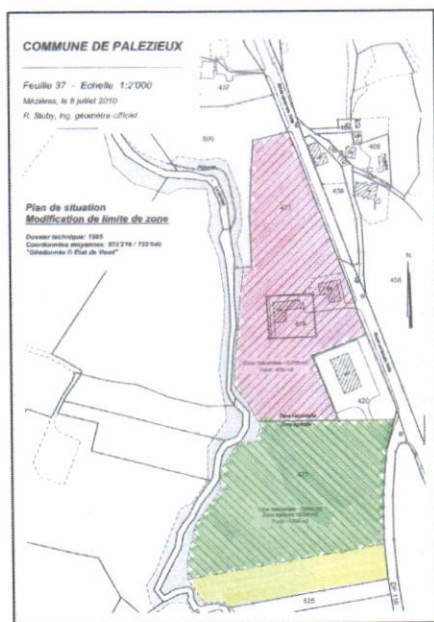
Etant trop à l'étroit à Oron-la-Ville, l'entreprise Norba SA est depuis plusieurs années à la recherche d'un terrain pour y délocaliser ses activités et cela, si possible dans la région.

Pour fixer les besoins de Norba SA, il s'agissait de trouver env. 30'000 m² de terrain pour l'unité de production qui permettrait de maintenir les 80 emplois d'Oron-la-Ville et de donner un cadre pour créer 40 emplois supplémentaires.

Des offres intéressantes ont été proposées à Norba SA, notamment provenant du Canton de Fribourg, qui lui auraient permis de partir sur le champ. Cela dit, la Direction de Norba SA a exprimé sa volonté de rester dans la région où elle est implantée depuis la fin des années 60. Cela bien entendu, si une solution locale pouvait répondre à son attente.

C'est pourquoi, l'ancienne Municipalité de Palézieux, en collaboration avec M. Modoux, Député et Syndic d'Oron-la-Ville, avaient pris des contacts avec feu Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud et le Service du développement territorial (SDT), qui ont soutenu l'idée d'un transfert de l'usine à Palézieux et de favoriser toute démarche allant dans ce sens.

Partant de ce postulat, diverses variantes ont été étudiées et proposées à M. Johannes Tryba, Président du Groupe Atrya, qui était très intéressé par la partie sud de la parcelle RF 421 (en vert sur le plan), propriété de M. Olivier Volet et Mme Sabine Jordan, qui longe la « Route de Granges ». Cela-dit, cette portion de terrain est actuellement colloquée en zone agricole et nécessitait un changement d'affectation qui aurait pu se faire par une rocade avec le terrain industriel qui appartenait à M. Volet et Mme Jordan (en rose sur le plan).





Commune d'Oron

A cet effet, le Conseil communal de Palézieux accordait le 4 octobre 2010, un crédit de **fr. 67'000.--** pour la légalisation du PPA « La Longeraye ».

Depuis cette décision, la Municipalité de Palézieux, puis celle d'Oron, ont dû faire face à de grosses difficultés avec M. Volet et Mme Jordan qui n'arrivaient pas à s'entendre sur l'aboutissement de cette transaction, cela allant jusqu'à mettre sérieusement en péril la décision de Norba SA de vouloir s'implanter à Palézieux.

Tenant à mettre tout en œuvre pour garder l'entreprise Norba SA sur le territoire communal, la Municipalité d'Oron a entrepris de nouvelles démarches avec Mme Métraux, Conseillère d'Etat, et le SDT afin d'être en mesure de proposer une alternative qui donne satisfaction à cette entreprise et, grâce au soutien cantonal et avec l'accord des propriétaires concernés, une nouvelle proposition a été faite à cette dernière qui l'a acceptée.

Cette solution consiste à créer un PPA au lieu-dit « En Cramoux » sur les parcelles suivantes :

No parcelle	Propriétaire(s)	Surface
372	Besson Jeanne, Sylviane et Myriam	15'219 m ²
430	Dufey Serge	11'753 m ²
528	Dufey Serge	2'353 m ²
529	Schrago Michel	12'525 m ²
	Total	41'850 m²

La surface envisagée est certes supérieure aux besoins de l'entreprise Norba SA qui est intéressée uniquement par les parcelles RF 372 et 430. Cela dit, il n'est pas logique non plus de laisser en zone agricole la « pointe » formée par les parcelles 528 et 529. C'est pourquoi, la Municipalité propose que l'entier des 4 parcelles fasse partie du futur PPA « En Cramoux » et que les frais de légalisation soient répartis sur l'ensemble des propriétaires.

Le coût de cette opération, y compris le financement des terrains nécessaires au maintien d'un couloir à faune et la participation au futur giratoire de « La Longeraye » se détaille de la manière suivante :

Urbaniste	100'000.--
Géomètre	30'000.--
Faune – Dangers naturel - Circulation – Concept énergétique – SDA – Air – Eau	100'000. --
Enquête, frais divers	17'500. --
Divers et imprévus	52'950. --
Achat du terrain nécessaire au couloir à faune (1'850 m ² à fr. 43.--)	79'550. --
Participation au giratoire de « La Longeraye »	100'000. --
Total	480'000. --

Soit un montant estimé à env. **fr. 12.--** par m² légalisé

